

COMMISSION DU DANUBE

**GUIDE DE RADIOTELEPHONIE
POUR LA NAVIGATION INTERIEURE**

Partie régionale - Danube

Budapest, 2002

Le présent document doit se trouver à bord du bateau.

GUIDE DE RADIOTELEPHONIE POUR LA NAVIGATION INTERIEURE

SOMMAIRE

1.	Obligations des pays à l'égard de l'équipement et de l'utilisation de la radiotéléphonie à bord des bateaux naviguant sur les voies d'eau intérieures	5
2.	Dénomination des stations côtières situées sur le Danube et travaillant dans la gamme d'ondes métriques	10
3.	Organismes des pays qui assurent 24 heures sur 24 le contrôle du fonctionnement des stations	13
	3.1 République fédérale d'Allemagne	13
	3.2 République d'Autriche	13
	3.3 République Slovaque	14
	3.4 République de Hongrie	14
	3.5 République de Croatie	15
	3.6 République Fédérale de Yougoslavie	15
	3.7 Roumanie	16
	3.8 République de Bulgarie	16
	3.9 République de Moldova	16
	3.10 Ukraine	16
4.	Cartes du Danube	17

1. Obligations des pays à l'égard de l'équipement et de l'utilisation de la radiotéléphonie à bord des bateaux naviguant sur les voies d'eau intérieures

République Fédérale d'Allemagne

Voie de navigation intérieure	Type des bateaux	Equipement obligatoire : nombre d'appareils de radiotéléphonie sur ondes métriques à bord	Utilisation obligatoire de la radiotéléphonie
Danube	Bateaux motorisés, engins flottants, bacs se déplaçant librement, à l'exception des menues embarcations	1	Veille en régime de réception sur le réseau bateau-bateau ; la veille sur la voie 10 peut être interrompue temporairement pour transmettre des messages. Veille en régime de réception sur le réseau informations nautiques dans la zone de l'écluse
	Bateaux motorisés naviguant au radar	1	Veille en régime de réception sur le réseau bateau-bateau et information des autres bateaux

République d'Autriche

Voie de navigation intérieure	Type des bateaux	Nombre d'appareils de radiotéléphonie sur ondes métriques à bord	Utilisation obligatoire des radiocommunications
Toutes les voies d'eau de la République d'Autriche	Bateaux automoteurs, à l'exception des menues embarcations	1	Veille permanente en régime de réception et d'émission sur la voie 16 ; veille en régime de réception à partir du moment de l'entrée dans la zone de l'écluse jusqu'à la sortie du canal de l'écluse.
		2*)	*) Pour les bateaux automoteurs transportant des marchandises dangereuses considérées comme telles selon le Règlement ADN, veille permanente en régime de réception et d'émission sur les réseaux bateau-bateau et bateau-autorité portuaire.
		Au plus tard à partir du 1 ^{er} janvier 2005 pour toutes les stations de bateau 2	Veille permanente en régime de réception et d'émission sur le réseau bateau-bateau et sur le réseau informations nautiques. La veille sur le réseau informations nautiques peut être interrompue temporairement pour émettre ou recevoir des informations sur d'autres réseaux.
Voie de navigation	Type des bateaux	Nombre d'appareils de radiotéléphonie sur ondes métriques à bord	Utilisation obligatoire des radiocommunications

intérieure		métriques à bord	
Toutes les voies d'eau de la République d'Autriche	Menues embarcations	-	Les menues embarcations équipées d'un appareil de radiotéléphonie non-obligatoire travaillant sur ondes métriques doivent respecter les mêmes prescriptions que les bateaux automoteurs lors de l'utilisation de leur station radio (p.e. veille en régime de réception et d'émission sur la voie 16).
		Au plus tard à partir du 1 ^{er} janvier 2005 pour toutes les stations de bateau	Menues embarcations équipées d'un appareil de radiotéléphonie non-obligatoire travaillant sur ondes métriques : veille en régime de réception et d'émission sur le réseau bateau-bateau. La veille sur le réseau bateau-bateau peut être interrompue temporairement pour recevoir des informations sur d'autres réseaux (p.e. sur le réseau informations nautiques ou bateau-autorité portuaire). Menues embarcations équipées de 2 appareils de radiotéléphonie non-obligatoires travaillant sur ondes métriques : veille permanente en régime de réception et d'émission sur le réseau bateau-bateau et sur le réseau informations nautiques.

République Slovaque

Voie de navigation intérieure	Type des bateaux	Nombre d'appareils de radiotéléphonie sur ondes métriques à bord	Utilisation obligatoire des radiocommunications
Toutes les voies d'eau de la République Slovaque	Bateaux automoteurs, à l'exception des menues embarcations	1	Veille permanente en régime de réception et d'émission sur la voie 16 ; veille en régime de réception à partir du moment de l'entrée dans la zone de l'écluse jusqu'à la sortie du canal de l'écluse.
		2*)	*) Pour les bateaux automoteurs transportant des marchandises dangereuses considérées comme telles selon le Règlement ADN, veille permanente en régime de réception sur les réseaux bateau-bateau et bateau-autorité portuaire.
		2 Au plus tard à partir du 1 ^{er} janvier 2005 pour toutes les stations de bateau	Veille permanente en régime de réception et d'émission sur le réseau bateau-bateau et sur le réseau informations nautiques. La veille sur le réseau informations nautiques peut être interrompue temporairement pour émettre ou recevoir des informations sur d'autres réseaux.
Toutes les voies d'eau de la République Slovaque	Menues embarcations	-	Les menues embarcations équipées d'un appareil de radiotéléphonie non-obligatoire travaillant sur ondes métriques doivent respecter les mêmes prescriptions que les bateaux automoteurs lors de l'utilisation de leur station radio (p.e. veille en régime de réception et d'émission sur la voie 16).
		Au plus tard à partir du 1 ^{er} janvier 2005 pour toutes les stations de bateau	Menues embarcations équipées d'un appareil de radiotéléphonie non-obligatoire travaillant sur ondes métriques : veille en régime de réception et d'émission sur le réseau bateau-bateau. La veille sur le réseau bateau-bateau peut être interrompue temporairement pour recevoir des informations sur d'autres réseaux (p.e. sur le réseau informations nautiques ou bateau-autorité portuaire). Menues embarcations équipées de 2 appareils de radiotéléphonie non-obligatoires travaillant sur ondes métriques : veille permanente en régime de réception et d'émission sur le réseau bateau-bateau et sur le réseau informations nautiques.

République de Hongrie

Voie de navigation intérieure	Type des bateaux	Nombre d'appareils de radiotéléphonie sur ondes métriques à bord	Utilisation obligatoire des radiocommunications
Voies navigables de la République de Hongrie	Bateaux automoteurs, à l'exception des menues embarcations	1	Surveillance permanente sur la Voie 16
		2 A partir de la publication en Hongrie de l'Arrangement régional relatif au service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieures, prévue pour 2002	Veille permanente sur le réseau bateau-bateau et informations nautiques conformément aux prescriptions de l'Arrangement régional relatif au service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieures
Voies navigables de la République de Hongrie	Menues embarcations	-	L'installation et l'utilisation d'équipements radiotéléphoniques ne sont pas obligatoires pour les menues embarcations. Les menues embarcations munies d'une installation radiotéléphonique sont obligées d'assurer la veille permanente sur la Voie 16.
		A partir de la publication en Hongrie de l'Arrangement régional relatif au service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieures, prévue pour 2002	Les menues embarcations munies de deux installations radiotéléphoniques sont obligées d'assurer la veille permanente sur le réseau bateau-bateau et information nautique.

République de Croatie

Voie de navigation intérieure	Type des bateaux	Nombre d'appareils de radiotéléphonie sur ondes métriques à bord	Utilisation obligatoire des radiocommunications
Danube (km 1433-1295,5) Drava (km 0-20) Sava (km 207-583)	1. Bateaux automoteurs, à l'exception des menues embarcations	1	
	2. Engins flottants	1	

République Fédérale de Yougoslavie

Voie de navigation intérieure	Type des bateaux	Nombre d'appareils de radiotéléphonie sur ondes métriques à bord	Utilisation obligatoire des radiocommunications
Toutes les voies navigables de la République Fédérale de Yougoslavie	Bateaux automoteurs	1-2 (en fonction du type de bateau)	Pour les radiocommunications sur les réseaux : bateau-bateau, bateau-autorité portuaire, bateau-surveillance portuaire, correspondance publique.
Toutes les voies navigables de la République Fédérale de Yougoslavie	Menues embarcations	1	Pour les radiocommunications : bateau-bateau, bateau-autorité portuaire, bateau-surveillance portuaire, courses, appontements à canots (Voie 77).

République de Bulgarie

Voie de navigation intérieure	Type des bateaux	Nombre d'appareils de radiotéléphonie sur ondes métriques à bord	Utilisation obligatoire des radiocommunications
Danube (km 845-375)	Pousseurs fluviaux, remorqueurs et bateaux à passagers	1	Veille radio en régime réception/émission : - voie 16 - bateau-bateau - bateau-opérations portuaires - pour les informations nautiques

Ukraine

Voie de navigation intérieure	Type des bateaux	Nombre d'appareils de radiotéléphonie sur ondes métriques à bord	Utilisation obligatoire des radiocommunications
Danube Tchatal d'Ismaïl Bras de Kilia jusqu'à la sortie en mer p. Reni, Kilia, Ismaïl, Vilkovo, Oust'-Dounaïsk	Bateau de mer, pousseur fluvial, remorqueur, bateau à passagers ; bateaux naviguant au radar	Appareils obligatoires : 1 stationnaire 2 portables	Veille sur le réseau : Bateau-bateau Bateau-autorité portuaire et sur le réseau informations nautiques

2. Dénomination des stations côtières situées sur le Danube et travaillant dans la gamme d'ondes métriques

Km.sur le Danube	Nom de la station	Voie			
		Informations nautiques			Port
			Secteur	Ecluse	
2397,2	Ecluse Bad Abbach			19	
2379,7	Ecluse Regensburg			21	
2376	Port Regensburg				71
2354,3	Ecluse Geisling			22	
2327,7	Ecluse Straubing			18	
2327,7	Ecluse Straubing		82		
2230,6	Ecluse Kachlet			20	
2203,2	Ecluse Jochenstein			22	
2162,7	Ecluse d'Aschach			18	
2146,9	Ecluse d'Ottensheim			20	
2130,0	Linz ³				12
2127,0	Linz-VOEST				13
2119,6	Ecluse d'Abwinden-Asten			22	
2112,0	Enns				71
2095,6	Ecluse de Wallsee			18	
2081,1	Station de signalisation de Tiefenbach ⁴		16		
2060,4	Ecluse d'Ybbs-Persenbeug			20	
2037,9	Ecluse de Melk			22	
1998,0	Krems				13
1980,4	Ecluse d'Altenwörth			20	
1949,2	Ecluse de Greifenstein			22	
1933,6	Ecluse de Nussdorf ⁵			19	
1921,1	Ecluse de Vienne-Freudenau			18	
1928,6	Vienne ⁶				11
1883,45	Douane de Hainburg ⁷		16		
1867	Bratislava		22		13
1820	Ecluse de Gabčíkovo			78	
	Gönyű		16 ¹		
1767,3	Komárom		16 ¹		13
1767	Komárno		18		12

1761,7	Szőny		16 ¹		13
1718	Šturovo		80		11
			22 journal automa- tique élect- ronique d'enregis- trement d'informa- tions nau- tiques de la capitaine-rie de Sturovo		
1642	Budapest - NAVINFO		16 ¹		
1425	Bezdan		20 ³		14 ³
1401	Apatin		19 ³		73 ³
1361	Karavukovo		78 ⁴		
1334	Vukovar		71		
1321	Plavno		82 ³		
1298	Bačka Palanka		20 ³		13
1255	Novi Sad		18 ²		73
1170	Belgrade		80 ²		11 ²
1154	Pančevo		19 ²		12
1116	Smederevo		18 ²		73 ²
1059	Veliko Gradište		19 ²		71 ²
991	Donji Milanovac		80 ²		11 ²
943	Ecluse des Portes de fer I (rive droite)			18 ²	
861	Prahovo		80 ²		11 ²
851	Gruia		19		12
795	Calafat		82		14
791	Vidin		18		11
743	Lom		80		12
679	Bechet		22		14
678	Oriahovo		18		13
630	Corabia		19		11
609	Somovit		20		13
597	Turnu Măgurele		22		11
581	Ecluse de Turnu Măgurele			18	

554	Svistov		19		12
554	Zimnicea		80		13
496	Roussé		20		14
493	Giurgiu		22		11
433	Toutrakan		18		12
430	Oltenița		19		13
375	Silistra		80		14
365	Călărași		20		11
348	Station de signalisation d'Izvoarele (Pîrjoaia)		22		
300	Cernavoda		18		13
252	Hîrșova		19		11
170	Brăila		80		13
150	Galați		18		11
127	Reni		20		12
80	Tchatal d'Ismail		82		68
72	Tulcea		19		11
63	Bras de Saint Georges		80		
40	Gorgova		78		
22	Crișan		19		
0	Sulina		18		14

- 1 La voie 16 est exclusivement destinée à l'établissement de la communication. La police communiquera à la navigation la voie destinée à la transmission de messages
- 2 Ne fonctionne pas
- 3 Prévu pour l'avenir
- 4 Fonctionne seulement pendant les hauts niveaux et en cas d'accident
- 5 Fonctionne seulement en cas de nécessité pour l'entrée dans le Donaukanal
- 6 Période de travail entre le 1^{er} avril et le 31 octobre
- 7 Obligation d'appel lors du franchissement de la frontière (Remarque : la station côtière fonctionne 24 heures sur 24, obligation d'appel conformément au § 14.04 Z 3 du Règlement de circulation sur les voies d'eau.)

3. Organismes des pays qui assurent 24 heures sur 24 le contrôle du fonctionnement des stations
--

3.1 République Fédérale d'Allemagne

Nom	Adresse	Téléphone/Fax	Région de la surveillance du km au km	
Ecluse Geisling	93102 Pfatter	09481 / 14 79 09481 / 82 15	2.354,3	
Ecluse Straubing	Westtangente 197 94315 Straubing	09421 / 13 55 09421 / 8 52 54	2.327,7	
Ecluse Kachlet Poste d'urgence	Schleusenweg 6 94034 Passau	0851 / 9 55 19 - 15 0851 / 9 55 19 - 19	2.230,6	
Ecluse Jochenstein	Am Kraftwerk 3 94107 Untergriesheim	0851 / 9 11 98 - 15 0851 / 93 98 65	2.203,2	

3.2 République d'Autriche

Nom	Adresse	Téléphone/Fax	Région de la surveillance du km au km	
Surveillance fluviale et de l'écluse ASCHACH	Donaukraftwerk 4082 Aschach	Tél.: 07273/6330 Tél. du canot: 0664/818 88 66 Fax: 07273 / 6330 / 99	2158,000	2181,500
Surveillance fluviale et de l'écluse OTTENSHEIM	4073 Wilhering/Donau	Tél.: 07226/4015 Tél. du canot: 0664/818 88 65 Fax: 07226 / 4015 / 99	2143,000	2158,000
Surveillance fluviale et de l'écluse ABWINDEN	Postfach 3 4222 St.Georgen/G.	Tél.: 07224/66 351 Tél. du canot: 0664/818 88 63 Fax: 07224 / 66 351 / 99	2111,828	2124,600
Surveillance fluviale et de l'écluse WALLSEE	3313 Wallsee 122	Tél.: 07433/2279 Tél. du canot: 0664/818 88 62 Fax: 07433 / 2279 / 99	2090,000 r.d. 2091,000 r.g.	2111,828
Surveillance fluviale et de l'écluse PERSENBEUG	An der Schleuse 1 3680 Persenbeug	Tél.: 07412/52 680 Tél. du canot: 0664/818 88 60 Fax: 07412 / 52680 / 99	2045,000	2067,950
Surveillance fluviale et de l'écluse MELK	Postfach 86 3390 Melk	Tél.: 02752/50 084 Tél. du canot: 0664/818 88 59 Fax: 02752 / 50 084 / 99	2025,000	2045,000
Surveillance fluviale et de l'écluse ALTENWÖRTH	Postfach 13 3435 Zwentendorf	Tél. : 02277/7005 Tél. du canot: 0664/818 88 57 Fax: 02277 / 7005 / 99	1961,300	1994,000
Surveillance fluviale et de l'écluse GREIFENSTEIN	Postfach 5 3422 Greifenstein	Tél.: 02266/64 692 Tél. du canot: 0664/818 88 56 Fax: 02266 / 64 692 / 99	1937,730	1961,300
Surveillance de l'écluse FREUDENAU	Handelskai 267 1020 Wien	Tél.: 01 / 728 13 44 Ecluse: Tél.: 01/7296620 Fax: 01 / 7296619-25 Tél. du canot: 0664/818 88 53	Ecluse Freudenau	Ecluse Freudenau

3.3 République Slovaque

Nom	Adresse	Téléphone/Fax	Région de la surveillance du km au km	
Surveillance fluviale et portuaire Štátna plavebná správa Pobočka BRATISLAVA	Prístavná ul. 10 810 11 Bratislava 111 P.O.BOX 5	Chef Tél./fax: 00421/2/55410850 Capitainerie: Tél.: 00421/2/534 14 555 Fax: 00421/2/534 14 555	1872,7 r.d, 1880,2 r.g	1811 r.d. 1791 r.g.
Surveillance de l'écluse GABCIKOVO	ŠPS – Pracovisko Gabčíkovo Plavebná komora Gabčíkovo	Tél.: 00421/31/55 95 155	Ecluses de Gabcikovo	Ecluses de Gabcikovo
Surveillance fluviale et portuaire Štátna plavebná správa Pobočka KOMARNO	Elektrárenská 1 945 01 Komárno	Chef: Tél.: 00421/35/77 13 521 Fax: 00421/35/77 13 507 Capitainerie: Tél.: 00421/35/77 30 613	1791 r.g.	1708.2 r.g.
Capitainerie STUROVO		Tél.:00421/36/752 44 70		Surveillance à Komarno

3.4 République de Hongrie

Service d'information générale pour la navigation – Radio NAVINFO					
Secteur	km	Signal d'appel	Fréquence	Voie	Heures de service
km 1852,00 – 1433,00		"NAVINFO BUDAPEST"		16*	24 heures
				22	24 heures
Remarque:	*La voie 16 est désignée exclusivement pour l'établissement du contact ; pour la communication, la voie 22 est désignée.				
Téléphone:	469-41-64				

3.5 République de Croatie

Nom	Adresse	Téléphone/Fax	Région de la surveillance du km au km	
Ministère de la flotte maritime, des transports et des communications	Prisavlje 14 10002 Zagreb	Tél.: ++16169111	1295,5	1433

3.6 République Fédérale de Yougoslavie

Nom	Adresse	Téléphone/Fax	Région de la surveillance du km au km	
Surveillance portuaire BEZDAN	Дунав бб	025/81-958 Fax : 025/81-956	1364 r.g.	1433 r.g.
Surveillance portuaire NOVI SAD	Београдски кеј 11	021/28-457 021/26-684	1187 r.d. 1287 r.g.	1295 r.d. 1364 r.g.
Surveillance portuaire BELGRADE	Карађорђева 6	011/626-677 011/625-977	1125 r.d. 1154 r.g.	1187 r.d. 1207 r.g.
Surveillance fluviale PANCEVO	Доситијева 13	013/51-004	1075 r.g.	1154 r.g.
Surveillance fluviale SMEDEREVO	Деспота Ђурђа 11	026/227-140	1104 r.d.	1125 r.d.
Surveillance portuaire GRADISTE	Мирка Матића 15	012/62-219 012/63-082	1010 r.d.	1104 r.d.
Surveillance fluviale KLADOVO	Дунавска 11	019/81-265	880 r.d.	1010 r.d.
Surveillance portuaire PRAHOVO	Débarcadère de Prahovo	019/524-026	845,5 r.d.	880 r.d.

3.7 Roumanie

Nom	Adresse	Téléphone/Fax	Région de la surveillance du km au km	
-	-	-	-	-

3.8 République de Bulgarie

Nom	Adresse	Téléphone/Fax	Région de la surveillance du km au km	
-	-	-	-	-

3.9 République de Moldova

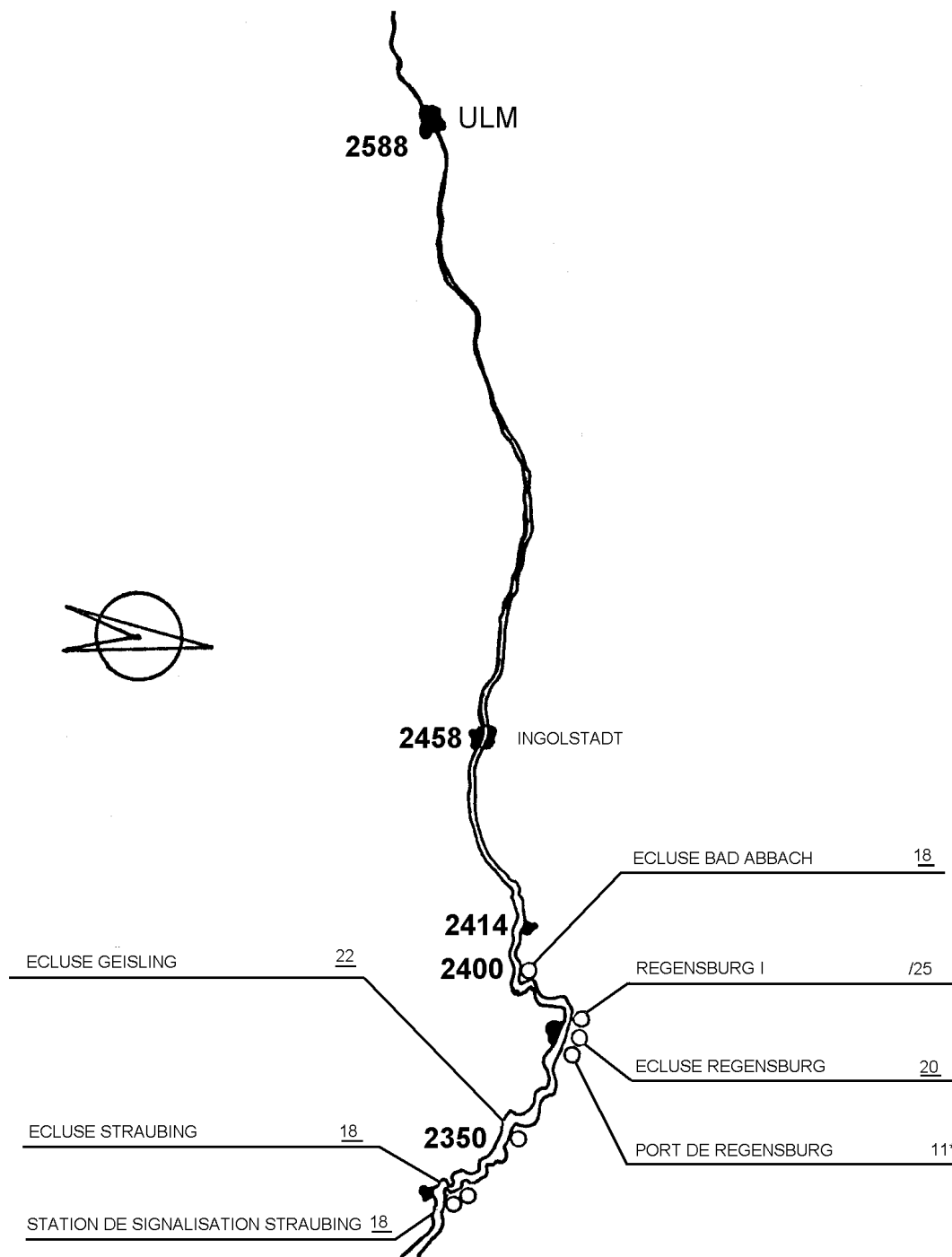
Nom	Adresse	Téléphone/Fax	Région de la surveillance du km au km	
-	-	-	-	-

3.10 Ukraine

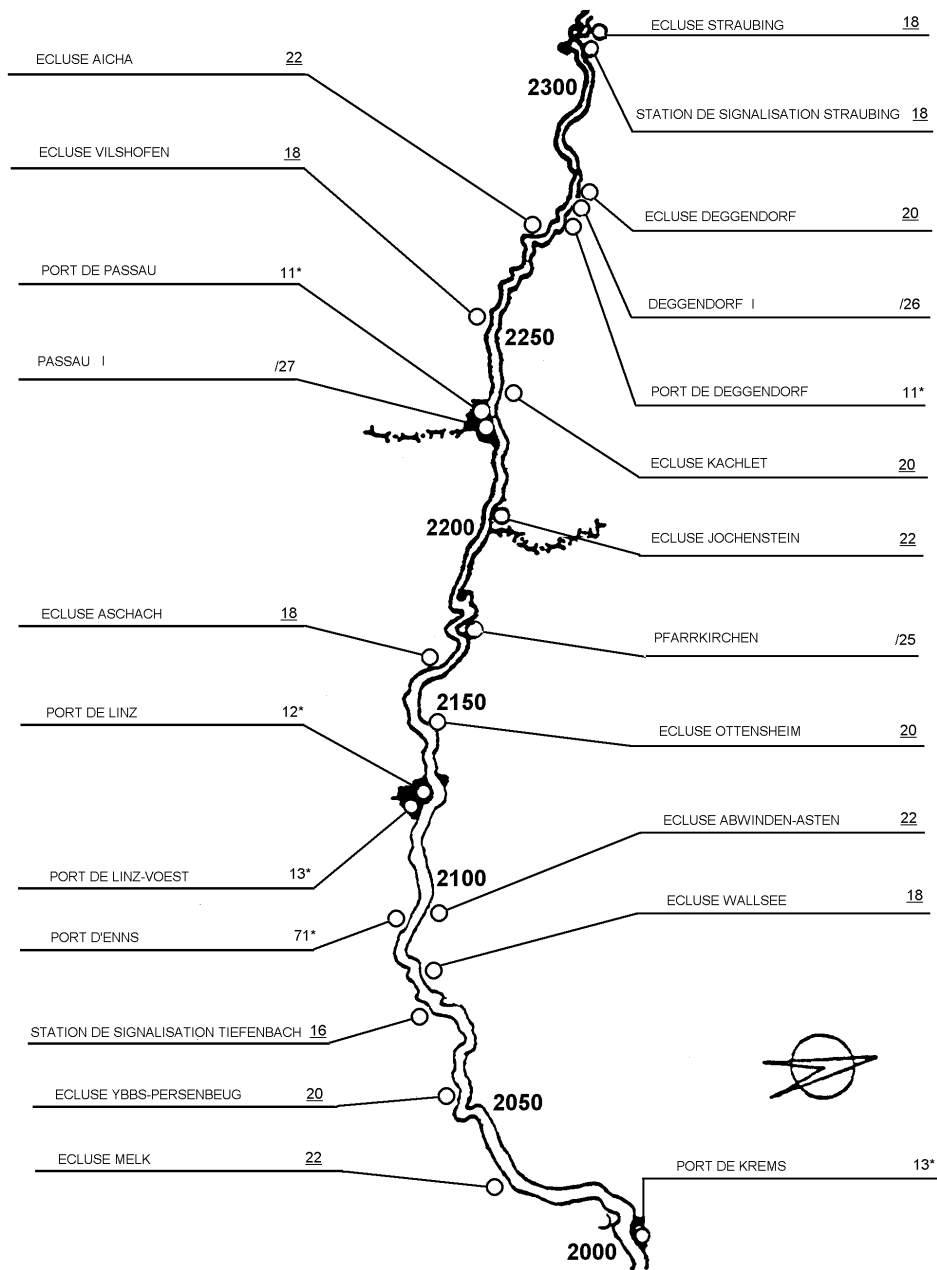
Nom	Adresse	Téléphone/Fax	Région de la surveillance du km au km	
-	-	-	-	-

4. Cartes du Danube

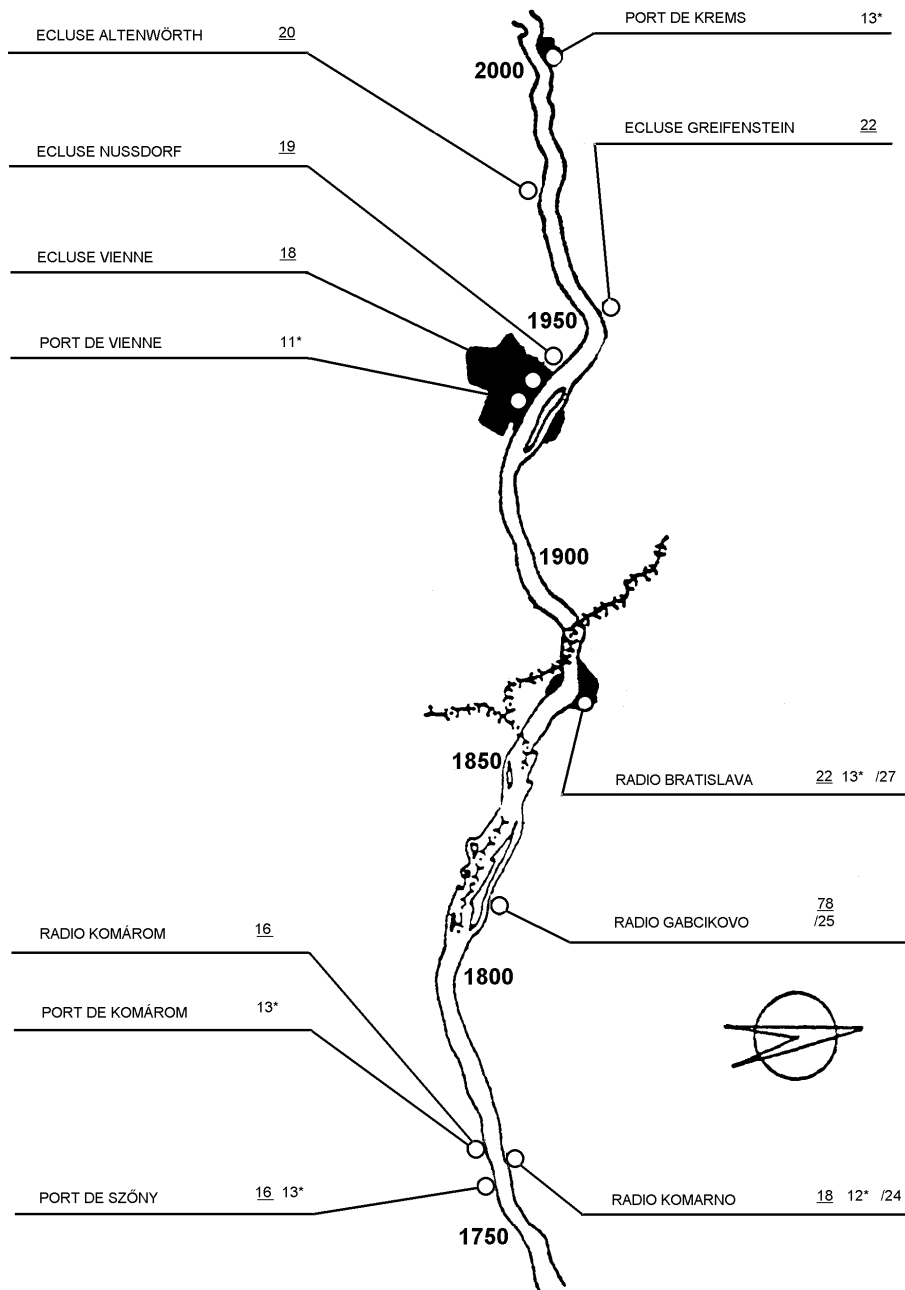
Secteur du Danube d'Ulm à Straubing
(km 2588-2321)



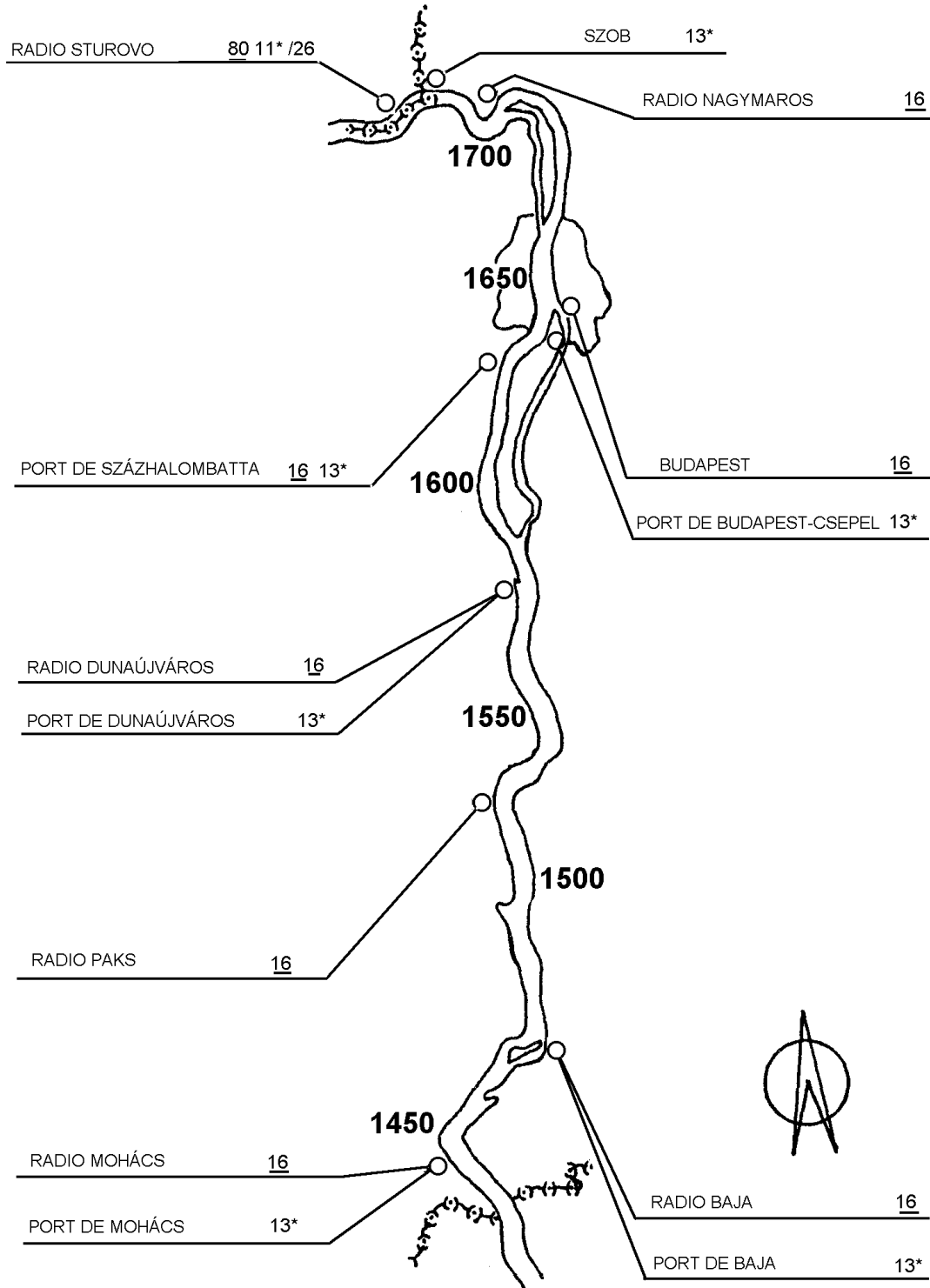
Secteur du Danube de Straubing à Krems
(km 2321-1998)



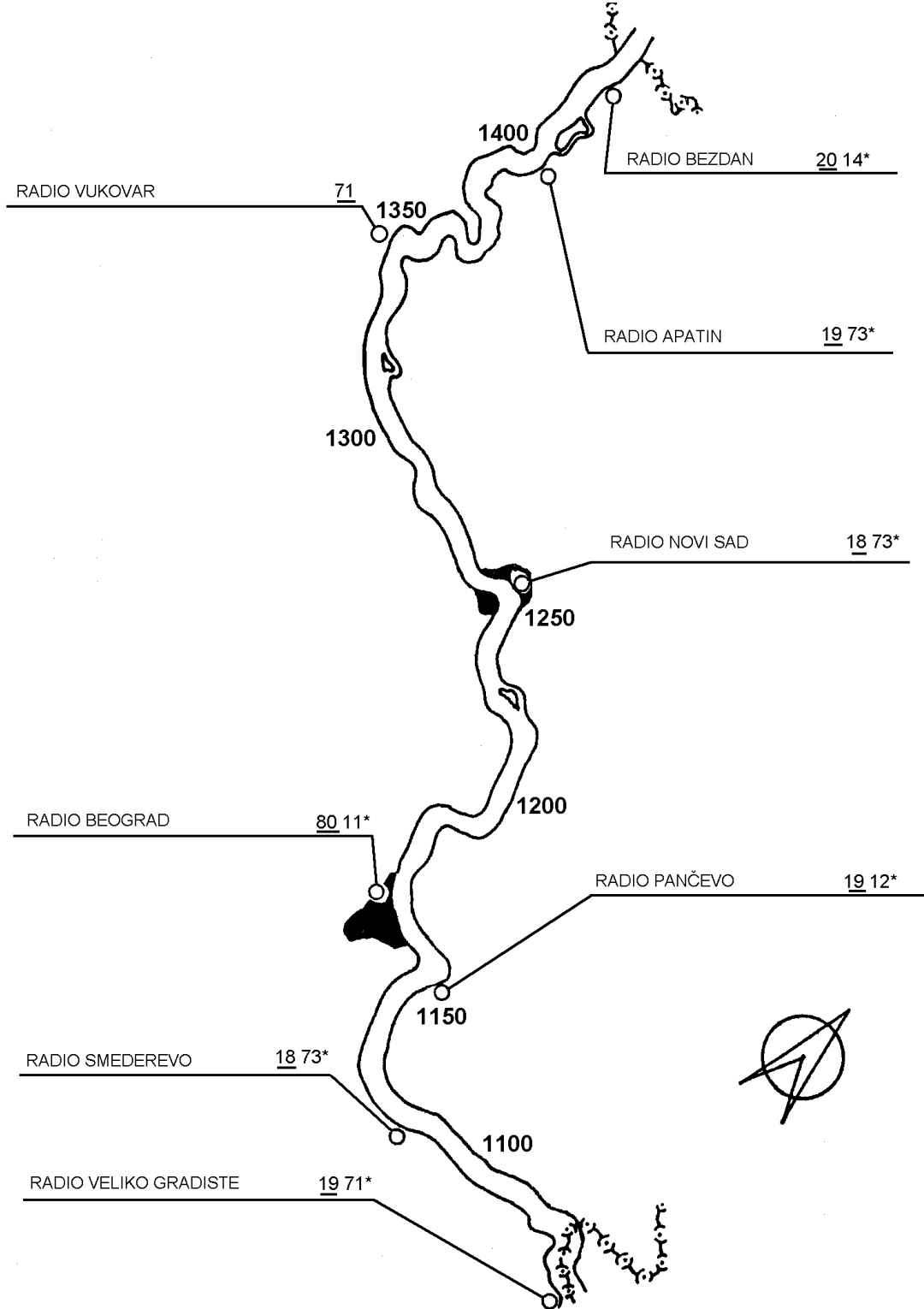
Secteur du Danube de Krems à Szőny
(km 1998-1762)



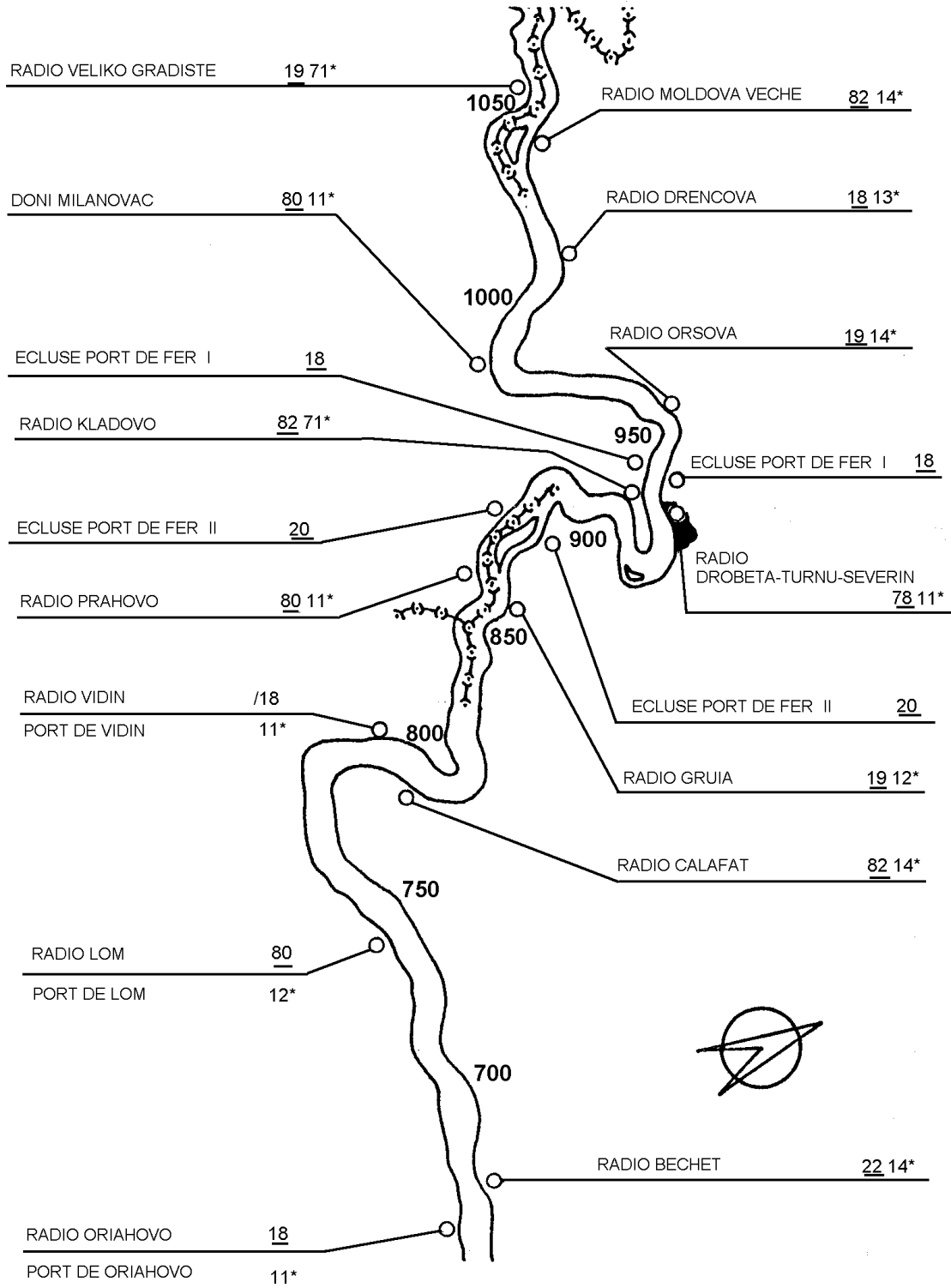
Secteur du Danube de Sturovo à Mohács
(km 1718-1447)



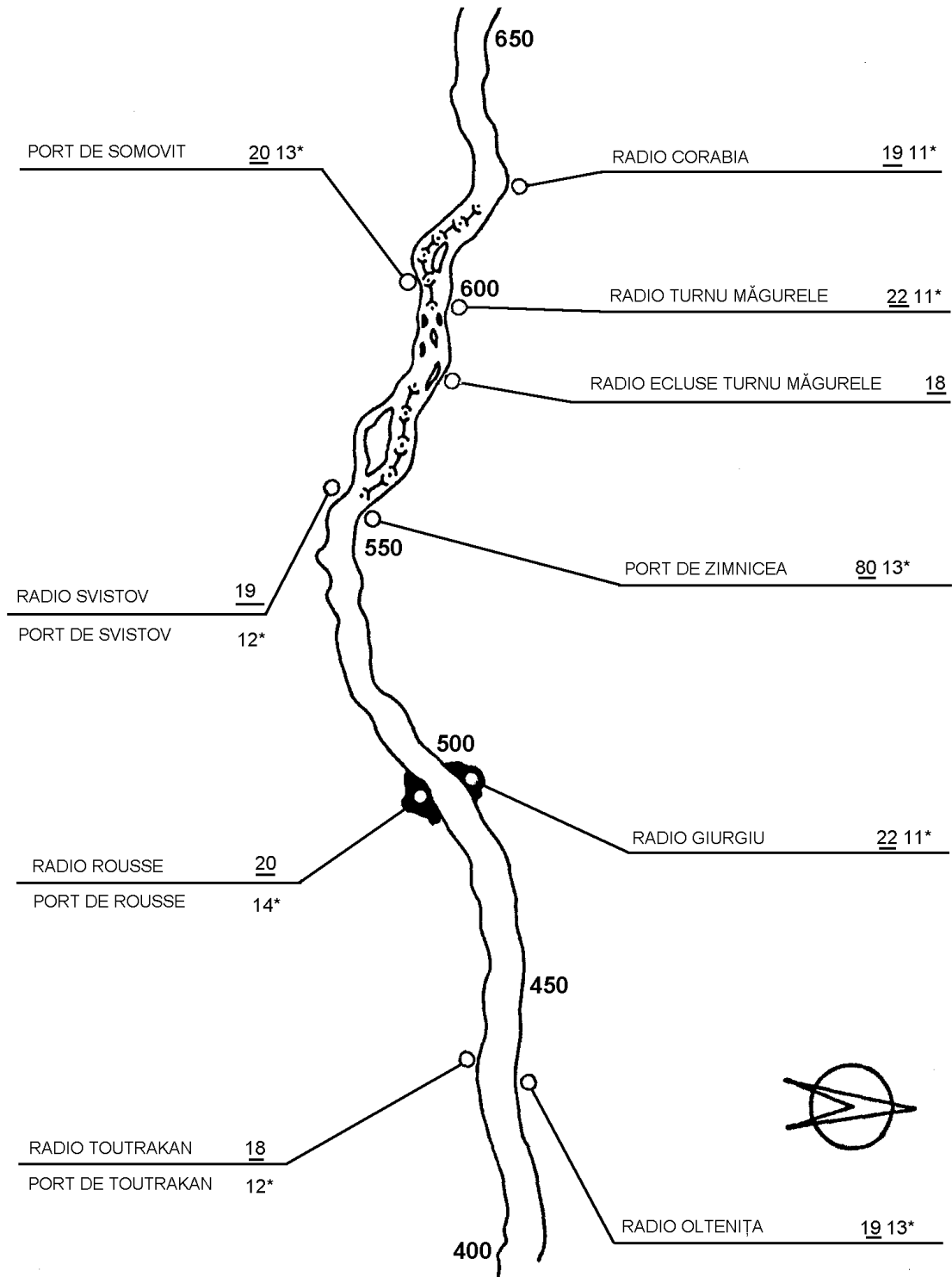
Secteur du Danube de Bezdán à Veliko Gradiste
(km 1425-1059)



Secteur du Danube de Veliko Gradiste à OriahoVo
(km 1059-678)



Secteur du Danube de Corabia à Oltenița
(km 630-430)



Secteur du Danube de Silistra à Sulina
(km 375-0)

